



## Résumé

La Tunisie compte aujourd'hui parmi les nouveaux pays ayant des traditions dans la pratique de l'arbitrage. Le code de l'arbitrage, promulgué le 23 avril 1993, a donné naissance une pratique de plus en plus remarquable. Il s'agit cependant de la pratique ad hoc de l'arbitrage. En effet, l'arbitrage institutionnel est loin d'être aussi développé en Tunisie. Défini comme étant la pratique de l'arbitrage au sein d'une institution arbitrale bien définie à travers son siège, son règlement, l'arbitrage institutionnel a aujourd'hui le vent en poupe en Tunisie. La plupart des centres d'arbitrage qui pratiquent l'arbitrage en Tunisie œuvrent sous la forme d'associations qui ont pour principale activité l'organisation de sessions de formation en matière d'arbitrage. Le règlement des litiges par le recours à des institutions d'arbitrage est historiquement lié à l'expérience première du CCAT (Centre de conciliation et d'arbitrage de Tunis). Aujourd'hui, on assiste à l'émergence de nouvelles institutions arbitrales dont la chambre de Tunis pour l'arbitrage (CAT).

Les institutions d'arbitrage en Tunisie sont donc toutes appelées à se mettre à niveau et adapter leurs situations de droit et de fait aux normes internationales de création et fonctionnement des institutions arbitrales. Elles seraient surtout appelées à adopter des règlements bien étudiés et réfléchis et à même de satisfaire aux différentes parties prenantes à l'arbitrage et notamment les parties litigantes qui sont toujours en quête d'une résolution rapide, confidentielle et peu coûteuse de leurs litiges.

La pratique tunisienne a montré que certaines institutions ont déjà leur règlement, d'autres s'en tiennent à la publication d'une simple clause compromissoire-type. D'autres institutions, comme la chambre de Tunis pour l'arbitrage, ont choisi de prendre leur temps pour adapter leur règlement. Cette institution doit adopter un règlement similaire à celui du CRCICA (Centre régional du CAIRE pour l'arbitrage commercial international) lequel a son tour puisé dans le règlement de la CNUDCI. L'essor particulier que connaît aujourd'hui le CRCICA justifie que son règlement soit mis en valeur et présenté en tant que modèle de règlement d'arbitrage dans le monde arabe. Il y aurait lieu aussi à présenter l'expérience de plusieurs autres institutions arbitrales qui ont des traditions bien ancrées en Afrique et en Europe dont il est intéressant de partager l'expérience.

### Résultats escomptés :

L'organisation de ce colloque en Tunisie viserait à réaliser les résultats suivants :

1-La diffusion et le renforcement de la culture de l'arbitrage en général et de l'arbitrage institutionnel en particulier dans l'espace euro-méditerranéen et arabe. Cela tend également à la promotion de l'arbitrage et de l'investissement en Tunisie.

2-Renforcer les chances de la Tunisie de devenir une place de l'arbitrage dans le monde arabe en particulier et en Afrique en général.

3-L'élaboration de règlements d'arbitrages servant de modèles pour les institutions arbitrales œuvrant en Tunisie et jusque-là non munies de règlements d'arbitrage ou s'en tenant à une simple clause compromissoire-type ou renvoyant à un contrat-type régissant une branche d'activité.

4-Permettre à la Tunisie de se situer au diapason des pays développés et de renforcer son statut d'Etat de droit, et ce, en lien avec les programme d'appui à la justice, soutenus par l'Union européenne (PARJ 1 et 2 et futur PARJ 3).

**La Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis**

**La Faculté de droit de l'Université de Franche-Comté, CRJFC, EA3225**

**Le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice**

**Et**

**La Chambre de Tunis pour l'Arbitrage C.T.A.**

**AVEC LE SOUTIEN DE**

**La Fondation Hanns Seidel au Maghreb**

**De La Chambre arbitrale internationale de Paris**

**Du Centre de droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal -CDACI-**

*Organisent Un Colloque International*

## **L'arbitrage institutionnel : regards croisés Europe, Afrique, Mena**

**The institutional arbitration : A comparative look on Europe, Africa, MENA**

Sous la direction scientifique des Professeurs (Edited by)

**Najet BRAHMI ZOUAOUI & Filali OSMAN**

Date 27 avril 2018 9 à 18h00

Lieu : Hôtel El Mouradi Gammarth (\*\*\*\*\*)

langue de travail : français et arabe  
لغات العمل : الفرنسية والعربية  
Working language: French and Arabic

# Programme

## Matinée

08h30 : Accueil des participants

09h00 : Propos de bienvenue

- Mme Najet Brahmi, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis & M. Filali Osman, Professeur, Université Franche Comté, CRJFC, EA 3225, Associé au Centre de droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal –CDACI-. Ancien Conseiller de Gouvernement
- M. Sami Bostanji, Doyen de la Faculté de Droit et des sciences politiques de
- M. Jelloul Chelbi, Responsable National du Programme d'appui à la Justice.
- Dr. Said AlDailami. Délégué Régional Tunisie-Algérie-Libye de la Fondation Hanns Seidel au Maghreb.
- Mme Marie-Hélène Enderlin, Délégation de l'UE en Tunisie, Attachée de coopération. Chargée de Programmes Justice, pénitentiaire et bonne gouvernance.
- Mme Irina Guerif, Secrétaire générale de la Chambre arbitrale international de Paris.
- M. Gaston Kenfack Douajni, Magistrat, Président de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international. président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique – APAA-. Ancien Membre de la Cour internationale d'arbitrage de La CCI, Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAI et du CRCICA.

## Première Séance

Présidée par le professeur Sami Bostanji

Doyen de la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis

*Durée des communications 10 à 13 minutes maximum*

### *Les règlements d'arbitrage aujourd'hui*

09h30 : Rapport introductif, Mme Najet Brahmi, professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis. Présidente de la chambre de Tunis pour l'arbitrage

09h45 : Le règlement d'arbitrage : enjeux juridiques et socio-économiques. *Pr. Malik Laazouzi, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Master 2 droit privé international et comparé.*

10h00 : Le règlement d'arbitrage du CIRCICA : *Mme Dalia El Hussein, Directeur Adjoint du CIRCICA (Egypte)*

10h15 : Le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage : *Dr. Gaston Kenfack Douajni, Magistrat, Président de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international. Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique –APAA-. Ancien Membre de la Cour internationale d'arbitrage de La CCI, Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAI et du CRCICA.*

10h30 : Le règlement d'arbitrage du CCAT. *Pr. Gara Nouredine, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis. Avocat au Barreau de Tunis.*

10h45 : Pause-café.

## Deuxième séance

Présidée par le Professeur Filali Osman

**Coût de l'arbitrage et déni de justice économique des institutions d'arbitrage**

11h00 : Les honoraires de l'arbitre, pratique du centre de médiation et d'arbitrage de Paris –CMAP- : *Me Olivier Cuperlier, Avocat au Barreau de Paris, arbitre agréé auprès du CMAP*

11h15: Le droit à l'accès au juge est-il transposable à l'arbitre? Les institutions d'arbitrage et la prévention du déni de justice économique, *Pr. Mohamed Kamel Charfeddine, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis Elmanar.*

## Troisième séance

Présidée par Maître Olivier Cuperlier

**La procédure d'arbitrage institutionnel – les arbitrages sectoriels**

11h30: La saisine d'un centre d'arbitrage : *Mme Irina Guerif, Secrétaire général de la Chambre arbitre,*

11h45 : La désignation des arbitres dans l'arbitrage institutionnel : Pr. Chiara Giovannucci Orlandi, Professeur de droit à l'Université Alma Mater Studiorum – Université de Bologne, ISPRAMED consultant,

12h00 : Arbitrage institutionnel et assurance et réassurance en droit Turc: Pr. Banu Bozkurt, Maître de Conférences à l'Université d'Akdeniz.

12h15- 12h45 : Débats a

12h45-14h15 Déjeuner

## Après-midi

### Quatrième séance

Présidée par le Prof. Sami Jerbi

Professeur en droit privé à l'Université de Sfax

### Vers une harmonisation des pratiques des institutions d'arbitrage

14h15 : Les tendances modernes des règles de l'arbitrage institutionnel : Dr. Minas Khatchadourian, Conseiller juridique en Chef du Qatar International Centre for Conciliation and Arbitration -QICCA-.

14h30 : Une Cour commune méditerranéenne d'arbitrage et de médiation : fausse ou bonne idée ? : Pr. Filali Osman, Professeur, Université Franche Comté, CRJFC, EA 3225, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI & Pr. Cemil Yildirim, Ahmet Cemil Yildirim, Professeur, à l'Université Istanbul Kemerburgaz.

14h45- 15h00 : Débats

15h00-15h15 Pause-café.

(15h15 -17h30) : Table Ronde

Animée par Dr Gaston Kenfack Douajni

Durée des présentations minutes maximum 7 minutes suivies d'un débat

- **Expérience européenne du Programme d'appui à la justice sur la médiation en Tunisie** : Catherine Durieux, Coordinatrice des projets pilotes. Assistance Technique au Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ), JD, LLM.

- **Expérience du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie** : Me Mohamed Chemloul, Président du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie.

- **Expérience du CEPANI -Centre belge d'arbitrage et de médiation-** : Pr. Marcel Fontaine, Professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain (UCL), Arbitre.

- **Expérience du Centre international de Conciliation et d'arbitrage du Qatar – QICCA-** : Dr Sheikh Thani bin Ali bin Saud al-Thani, Membre du Comité de direction pour les relations internationales du Qatar International Centre for Conciliation and Arbitration -QICCA-. Avocat.

- **Expérience de la Chambre arbitrale maritime de Paris** : Pr. Philippe Delebecque, Professeur à l'Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Président de la Chambre arbitrale maritime de Paris

- **Expérience Centre international de médiation et d'arbitrage de Mauritanie** : Pr. Abidine Ould El Kheire, Président du Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie. Ancien Ministre de la Justice. Professeur à l'Université de Nouakchott.

- **Expérience du centre d'arbitrage international d'Amman (Jordanie)** : Me Omar Elkhataibeh, Président du Centre d'arbitrage Elkataibah d'Amman

- **Expérience la Cour Européenne d'Arbitrage** : Mauro Rubino-Sammartano, Président de la Cour Européenne d'Arbitrage, Avocat au Barreau de Milan (Bianchi Rubino-Sammartano & Associati).

- **Expérience du Centre International De Médiation Et d'Arbitrage de Rabat –CIMAR-** : Dr.Chemsddine ABDATI, Directeur du Centre International De Médiation Et d'Arbitrage de Rabat –CIMAR-, M. Omar Derraji, Président du Centre International De Médiation Et d'Arbitrage de Rabat –CIMAR-

- **Expérience tunisienne au travers de l'institution de l'arbitrage dans la loi relative à la justice transitionnelle** : Rachida Jelassi, maître de conférences à la Faculté de droit et des Sciences Politiques de Tunis

16h45-17h30 Débat avec le panel

- 17h30 : Rapport de synthèse, Pr. Vincent Egea, Professeur à l'Université Aix Marseille,

- 17h45 : Clôture : Recommandation pour le développement des MARD et de m'arbitrage institutionnel : Mme Najet Brahmi et M. Filali Osman.

**Samedi 28 avril Matinée 8h30-10h30 (restreint)**

- **Réunion de travail strictement réservée aux seules institutions).**

### Comité scientifique :

- Pr. Filali Osman, Professeur, Université Franche Comté, CRJFC, EA 3225, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI. Ancien Conseiller de Gouvernement.
- Pr. Najet Brahmi, professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis

### Les intervenants

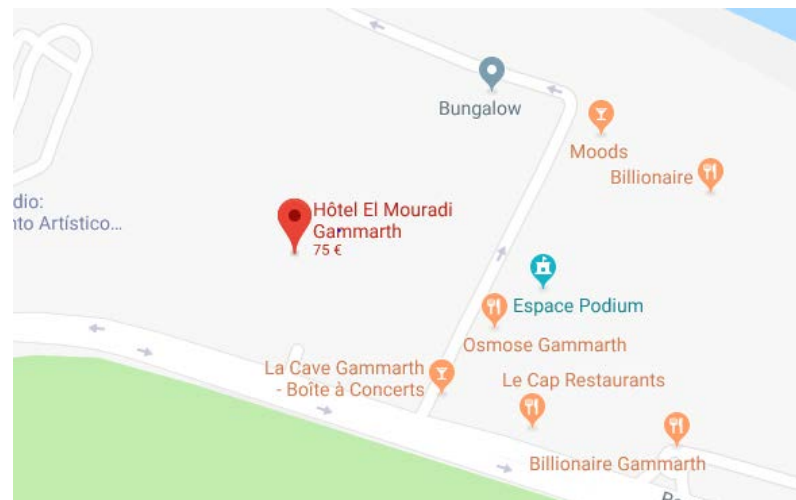
- Dr Sheikh Thani bin Ali bin Saud al-Thani, Membre du Comité de direction pour les relations internationales du Qatar International Centre for Conciliation and Arbitration -QICCA-. Avocat.
- Mme Marie-Hélène Enderlin, Délégation de l'UE en Tunisie, Attachée de coopération. Chargée de Programmes Justice, pénitentiaire et bonne gouvernance.
- M. Jelloul Chelbi, Responsable National du Programme d'appui à la Justice.
- Dr. Minas Khatchadourian, Conseiller juridique en Chef du Qatar International Centre for Conciliation and Arbitration -QICCA-.
- Me Mauro Rubino-Sammartano, Président de la Cour Européenne d'Arbitrage, Avocat au Barreau de Milan (Bianchi Rubino-Sammartano & Associati).
- Pr. Marcel Fontaine, Professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain (UCL), Arbitre. Membre du CEPANI -Centre belge d'arbitrage et de médiation-
- Me Catherine Durieux, Coordinatrice des projets pilotes. Assistance Technique au Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ), JD, LL.M..
- Pr. Sami Jerbi Professeur en droit privé à l'Université de Sfax
- Pr. Philippe Delebecque, Professeur à l'Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Président de la Chambre arbitrale maritime de Paris
- Dr. Gaston Kenfack Douajni, Magistrat, Président de la 49ème session de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international. Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique -APAA-. Ancien Membre de la Cour internationale d'arbitrage de La CCI, Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAI et du CRCICA.
- Mme Irina Guerif, Secrétaire générale de la Chambre arbitrale internationale de Paris.
- Me Omar Elkhataibeh, Président du Centre d'arbitrage Elkataibah d'Amman.
- Me Olivier Cuperlier, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris.
- Pr. Mohamed Kamel Charfeddine, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis Elmanar.
- Pr. Malik Laazouzi, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Master 2 droit privé international et comparé.
- Me Mohamed Chemloul, Président du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie.
- Pr. Gara Noureddine, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis.
- Pr. Mme Rachida Jelassi, Maître de conférences à la Faculté de droit et des Sciences Politiques de Tunis
- Dr. Chemsddine Abdati, Directeur du Centre International De Médiation Et d'Arbitrage de Rabat -CIMAR-
- Pr. Abidine Abou Elkheire, Président du Centre international de médiation et d'arbitrage de la Mauritanie.
- Pr. Mme Banu Bozkurt, Maître de Conférences à l'Université d'Akdeniz
- Chiara Giovannucci Orlandi, Professeur de droit à l'Université Alma Mater Studiorum - Université de Bologne, ISPRAMED consultant,
- Me Dalia El Hussein, Directeur Adjoint du CIRCICA (Egypte).
- M. Omar Derraji, Président du Centre International De Médiation Et d'Arbitrage de Rabat -CIMAR-

### Hôtel El Mouradi Gammarth

**Adresse :** Les côtes de Carthage· La Marsa BP 597-2070, Tunisie

**Téléphone :** +216 71 274 300

Aéroport international de Tunis-Carthage à 10,4 km (environ 15 minutes en Taxi)



**Public :** entrée gratuite ou payante sous condition d'inscription obligatoire

Sont exonérés des frais d'inscription : étudiants et enseignants universitaires ainsi que les personnels relevant du Ministère de la justice et de la Commission européenne –sur justificatif-

L'Accès autorisé pour le seul public inscrit ouvre le droit à la participation à la journée ainsi qu'aux deux pauses-café.

Pour le déjeuner, prière de réserver directement auprès de l'hôtel El Mouradi et de payer auprès de lui. Pour le public désireux loger à l'hôtel, prière de voir directement avec l'Hôtel El Mouradi (un tarif spécial a été négocié).

Droits d'inscription : 75 dinars, à régler sur place en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage ou par virement sur le compte

**12008000093003400/45 UIB(Union internationale des banques),agence Le Bardo. Tunis.**

Contact et inscription : Pr. Filali OSMAN : [osmanfilali@yahoo.fr](mailto:osmanfilali@yahoo.fr) Tél. +33664628469

Pr. Najet Brahmi Zouaoui : [najet\\_brahmi@yahoo.fr](mailto:najet_brahmi@yahoo.fr) Tél. +21698631880